

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2022/22**

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 29/06/2022

Date d'Affichage : 12/07/2022

Télétransmis le : 12/07/2022

L'An deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire

**Étaient présents :** AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy, WANTELLET Manon.

**Était excusé avec pouvoir :** Cécile DEBRION (pouvoir à Muriel GUERIN)

**Était absent :** Philippe FANTIN

**Secrétaire de séance :** Muriel GUERIN

**OBJET : Restructuration de la rue de la Servaz : maintien de la demande de subvention au FDEC**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de la rue de la Servaz à Chamoux-sur-Gelon.

Il rappelle également la délibération n°2021/19 du 1<sup>er</sup> avril 2021, de demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC.

Il fait part du courrier du Département qui n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2022.

Le Conseil Municipal,  
- Après en avoir délibéré

**DECIDE de maintenir cette opération de restructuration de la rue de la Servaz pour la prochaine programmation du Département**

**CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint délégué, de pouvoir convenir de toutes les conditions qu'il jugera convenable pour la commune.**

**SOLLICITE l'autorisation de débiter les travaux avant le bénéfice de la subvention.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,